



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 2.3, 2.4 et 3.3

N° de la demande : 2009-0627
Catégorie : Catégorie B, sous-catégorie B2.3 (nouvelles propriétés chimiques d'une PC ou modification des propriétés chimiques d'une PC) et B2.4 (proportion des produits de formulation) B.3.3 (nouvelle étiquette d'un produit ou modifications à l'étiquette d'un produit – nombre d'applications ou fréquence des traitements)
Produit : Insecticide et répulsif Absorbine UltraShield EX
Numéro d'homologation : 24427
Matières actives (m.a.) : butoxyde de pipéronyle (PBU), perméthrine (PFL) et pyréthrinés (PYR)
N° de document de l'ARLA : 1809692

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'insecticide et répulsif résiduel de marque Absorbine UltraShield (Absorbine UltraShield Brand Residual Insecticide & Repellent; numéro d'homologation 24427), produit prêt à l'emploi destiné à être appliqué sur les chevaux pour chasser les insectes. Les modifications comprennent un nouveau nom de produit (Absorbine UltraShield EX Insecticide and Repellent), l'ajout d'un nouveau produit de formulation afin de soutenir les allégations de propriétés hydrofuges, l'allongement de l'intervalle entre les applications (qui, de 3 à 5 jours, passe à 17 jours), ainsi que l'ajout des mouches noires à la liste des insectes ciblés.

Évaluation des propriétés chimiques

L'insecticide et répulsif Absorbine UltraShield EX est préparé sous forme de solution contenant de la perméthrine en concentration nominale de 0,50 %, des pyréthrinés en concentration de 0,10 % et du butoxyde de pipéronyle en concentration de 1,0%. La préparation commerciale a une masse volumique de 0,996 g/mL et un pH de 6,8. Les exigences en matière de données sur les propriétés chimiques de l'insecticide et répulsif Absorbine UltraShield EX sont remplies.

Évaluation sanitaire

L'ajout d'un nouveau produit de formulation ainsi que le changement du nom du produit pour qu'il devienne « insecticide et répulsif Absorbine UltraShield EX » ne devraient pas avoir d'incidence sur le profil toxicologique du produit.

L'insecticide et répulsif Absorbine UltraShield EX Insecticide & Repellent a fait l'objet d'une évaluation sanitaire. Les modifications apportées au produit ne devraient pas entraîner d'augmentation de l'exposition des personnes manipulant ce dernier ou de l'exposition occasionnelle par rapport à l'exposition associée aux produits à base de butoxyde de pipéronyle, de perméthrine et de pyréthrine actuellement homologués.

Évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale n'est requise étant donné que la dose et la méthode d'application ainsi que la fréquence et le nombre des applications cadrent avec le profil d'emploi actuellement homologué. L'utilisation de ce produit en application sur les chevaux ne suscite pas de préoccupations d'ordre environnemental. Les énoncés concernant les dangers pour l'environnement ainsi que l'entreposage et l'élimination qui figurent actuellement sur l'étiquette sont appropriés.

Évaluation de la valeur

Les données sur l'efficacité soumises justifient les modifications proposées à l'insecticide et répulsif résiduel de marque Absorbine UltraShield. L'ajout des mouches noires parmi les insectes visés énumérés sur l'étiquette peut être approuvé car ces dernières faisaient partie des organismes nuisibles soumis aux essais dont les données sur l'efficacité présentées sont tirées.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'examen des renseignements mis à sa disposition à l'appui de la présente demande et a déterminé que le changement de nom du produit (« insecticide et répulsif résiduel de marque Absorbine UltraShield » devenant « insecticide et répulsif Absorbine UltraShield EX »), la modification aux produits de formulation ainsi que l'allongement de l'intervalle entre les applications (qui passe à 17 jours) sont acceptables.

Références

Liste d'études et de renseignements présentés par le titulaire

| | |
|---------|---|
| 1748546 | 2009, DACO 3.1.1, 3.1.2, 3.2.1,3.3.1,, DACO: 3.1.1,3.1.2,3.2.1,3.3.1 CBI |
| 1748547 | MSDS for additional inert, DACO: 3.2.1 CBI |
| 1748548 | Chromatograms, DACO: 3.4.1 CBI |
| 1748549 | Request for Chemistry Waiver, DACO: 3.5.10,3.5.11,3.5.12,3.5.13,3.5.14, 3.5.15,3.5.6,3.5.7,3.5.8,3.5.9 CBI |
| 1722348 | 2002, DACO: 10.2.3 |
| 1748551 | 2009, Value Summary, DACO: 10.1 |

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.